

Le 5 août 2019

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 5 août 2019 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier et Simon Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2019-145

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2019-146

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juillet soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale, laquelle est aussi présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci.

Rés. 2019-147

**VENTE DE TERRAIN – RSP MULTISERVICES INC.**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre à RSP MULTISERVICES INC. une parcelle de terrain sur une partie des lots 5 867 227 et 5 868 583 d'une superficie d'environ 18 260 mètres carrés aux conditions suivantes :

1. Payer pour le terrain acquis un montant de 0,03\$ le pied carré;
2. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir examiné à sa satisfaction;
3. Payer tous les impôts fonciers à échoir, ainsi que les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties;
4. Construire sur l'immeuble dans l'année suivant la date de conclusion des présentes un bâtiment industriel neuf;
5. À défaut par l'acheteur de respecter cette obligation de construction, celui-ci devra rétrocéder l'immeuble au vendeur contre remboursement du prix de vente déjà payé aux termes des présentes, tous frais juridiques occasionnés par cette rétrocession étant la charge exclusive de l'acheteur aux présentes; plus spécialement, il est déjà établi que l'acheteur ne pourra pas réclamer de compensation pour toutes améliorations apportées à l'immeuble, celles-ci devant être abandonnées au vendeur aux présentes à titre de dommages-intérêts liquidés;
6. Afin d'assurer la stabilité des titres de propriété, il est convenu que le non-respect de ladite obligation de construction n'aura pas pour effet d'entraîner la résolution automatique de la présente vente; cependant, tout défaut de la part de l'acheteur de rétrocéder l'immeuble le rendra

responsable de toute dépense juridique engagé contre lui pour l'obliger à respecter son engagement;

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à la conclusion de l'entente.

Rés. 2019-148

#### **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité accorde à 4 membres du conseil de participer au congrès de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec au cout de 799\$ / personne + taxes.

Rés. 2019-149

#### **RÉSULTATS OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ENROBÉ BITUMINEUX**

Quatre propositions ont été soumises pour des travaux en enrobé bitumineux :

Les Entreprises Lévisiennes	78 260\$ + taxes
Jacques et Raynald Morin inc.	85 820\$ + taxes
Pavage Francoeur inc.	87 220\$ + taxes
Construction BML	98 700\$ + taxes

Il est donc proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la proposition de Les Entreprises Lévisiennes au prix de 78 260\$ + taxes soit retenue pour l'exécution des travaux prévus au devis 2019-001.

Rés. 2019-150

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris que M. Simon Pelletier soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois, soit d'août à octobre inclusivement.

Rés. 2019-151

#### **MMQ – IMPORTANCE DES SCHEMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est pris note du dépôt du document *Importance des schémas en couverture de risques en sécurité incendie*.

Rés. 2019-152

#### **OUVERTURE DE COMPTE DESJARDINS – TIRAGE DÉFI VÉLO PIERRE DAIGLE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité procède à l'ouverture d'un compte exclusif à l'usage du tirage du Défi Vélo Pierre Daigle et que les signataires au compte soient le maire, M. Mario Leblanc et la directrice générale, Mme Alexandra Dupont.

Rés. 2019-153

#### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – JEUX D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la firme Arpo Groupe Conseil soit retenue au coût de 4 500\$ + taxes afin de retravailler le devis des jeux d'eau et des structures fitness afin de retourner en appel d'offres public dans les prochaines semaines.

Rés. 2019-154

#### **RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivant soit par la présente accepté.

Rés. 2019-155

#### **DEMANDE CPTAQ**

CONSIDÉRANT QU'une demande de déplacement d'un bâtiment sur le lot 5 866 808 a été soumise à la municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de zonage ainsi que le règlement de construction;

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité accepte la demande et la recommande à la CPTAQ.

Rés. 2019-156

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2019 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juillet 2019 au montant de 305 015.39\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2019-157

**DEMANDE SENS UNIQUE – FESTIVAL DU BUCHEUX**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité accepte que la rue St-Pierre soit un sens unique à partir de la rue du Foyer Nord jusqu'à l'avenue Vaillancourt, ainsi que l'avenue Vaillancourt à partir de la rue St-Pierre jusqu'à la rue St-François du 23 au 25 août inclusivement.

Rés. 2019-158

**CRÉDIT COOP – OFFICE DU TOURISME MRC L'ISLET**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité accepte de participer au crédit Coop pour les entreprises de Saint-Pamphile via l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet pour l'année 2020.

Rés. 2019-159

**INVITATION – RÉCEPTION IRM MONTMAGNY**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que deux représentants de la municipalité soient présents au 5 à 7 du dévoilement de la murale des donateurs et de la visite de la salle de soin.

Rés. 2019-160

**DEMANDE – CHEVALIERS DE COLOMB**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité accepte de donner 50\$ en objets promotionnels aux Chevaliers de Colomb de St-Pamphile pour leur annuelle course de pitounes qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Rés. 2019-161

**INVITATION – TOURNOI DE GOLF DE L'ÉRABLE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité offre 50\$ en objets promotionnels.

Rés. 2019-162

**DEMANDE DE COMMANDITE D'OBJETS PROMOTIONNELS – TOURNOI DE GOLF MIXTE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité offre 50\$ en objets promotionnels

Rés. 2019-163

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 40.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale